

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le **25 AVR. 2025**
ID : 079-217901503-20250422-2025734784-DE



DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 22 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux avril à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Madame Annette Machet, maire

Présents : Mesdames et Messieurs : Machet Annette, Deschamps Valérie, Guillaud Philippe, Stoffel Claude, Pignoux Cécile, Biraud Alain, Hauwaert Gaëlle, Léoment Nathalie

Absents excusés : Machy Didier, Niot Jean-Marc Albert Nicolas, Bouyer Nadia (pouvoir donné à Claude Stoffel)

Absents : Christian Nicolas

Secrétaire de séance : Claude Stoffel

Objet : Projet Aménagement Durable des Points de Collecte des Poubelles Collectives – Financement de l'opération par fonds de concours – Mellois en Poitou 2030

2025/734-784

Vu l'article L.5214-16 V du Code général des collectivités territoriales,

La communauté de communes est compétente pour apporter une aide budgétaire aux projets de communes répondant aux ambitions stratégiques et transversales du projet de territoire Mellois en Poitou 2030 et s'intégrant dans les champs définis par le plan d'action du projet. Ce soutien à l'initiation d'actions au bénéfice du territoire est réalisé, dans le respect des conditions d'éligibilité au règlement du fonds et de l'acceptation par le comité d'attribution, par fonds de concours.

L'aménagement retenu est en bois de châtaignier produits dans le Mellois : 4 poteaux d'une hauteur de 1.50 mètres entoureront le bac aux quatre coins.

Sur trois faces, deux ou trois planches de châtaignier seront installés et sur l'avant une chaîne sera mise pour empêcher les bacs de se renverser.

La commune, maître d'ouvrage de l'opération, porte le financement plan de financement joint. Elle affirme que cette opération s'inscrit dans la commune de Fressines pour l'Aménagement Durable des Points de Collecte des Poubelles Collectives (poubelles noires et jaunes) et qu'elle respectera les conditions qui y sont fixées.

La communauté de communes est sollicitée pour un fonds de concours à hauteur de 50 % du montant total du projet, dans la limite de l'autofinancement, soit 4 000.00 €

Libellé	Dépenses	Recettes
Montant du projet	8 000.00 €	
Fonds de concours		4 000.00 €
Autofinancement		4 000.00 €
TOTAL	8 000.00 €	8 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- SOLLICITE un fonds de concours à Mellois en Poitou, dans le cadre du fonds Mellois en Poitou 2030, pour l'aménagement de 20 points de collectes
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus
- APPROUVE que le projet soit porté par la commune de Fressines et que les conditions qui y figurent doivent être respectées
- AUTORISE le Maire à signer les documents afférents.

Claude Stoffel
Secrétaire de séance

Annette Machet
Maire

